

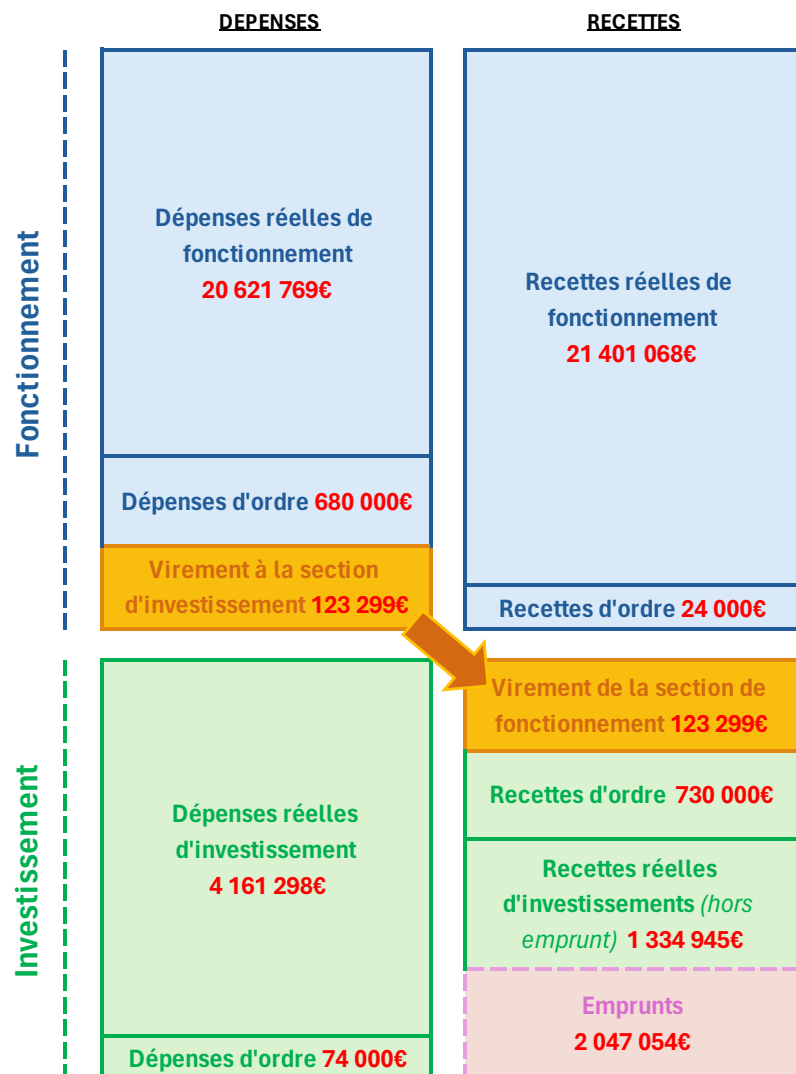


BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Rapport de présentation

Juin 2024

PRÉAMBULE – RAPPEL DE LA STRUCTURE INITIALE DU BUDGET PRIMITIF 2024



Principales caractéristiques :

- Pas de reprise des résultats antérieurs :
 - ↳ CA 2023 non adopté au moment du vote du BP ;
 - ↳ Absence de reprise anticipée des résultats.
- Existence d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **123 299€** ;
- Dépenses totales d'investissements de **4 235 298€** ;
- Recettes d'emprunts divisées en :
 - ↳ **367 000€** au compte 1678 correspondant aux crédits votés dans le cadre des financements à taux zéro octroyés par la CAF ;
 - ↳ **1 680 054€** au compte 164 visant à équilibrer temporairement le BP en attendant la reprise des résultats antérieurs (cf. budget supplémentaire).

- **Le résultat global de la section de fonctionnement**, qui est le résultat à affecter, correspond au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) :

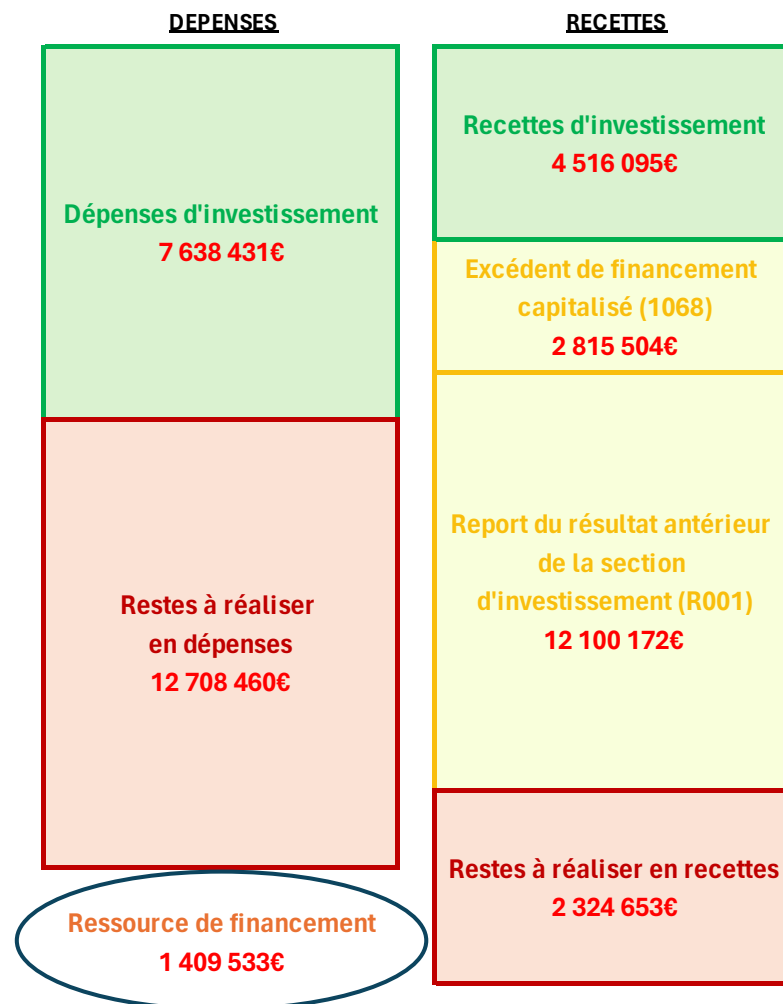
$$\begin{aligned} & \text{Recettes de fonctionnement de l'exercice} \\ & - \text{Dépenses de fonctionnement de l'exercice} \\ & +/- \text{Résultat reporté des exercices antérieurs} \\ & = \text{Résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement} \end{aligned}$$

- Ce dernier doit couvrir, en priorité via une imputation au compte 1068, **le besoin de financement dégagé par la section d'investissement** obtenu par la somme du solde d'exécution de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser N-1 :
 - **Le solde d'exécution de la section d'investissement** correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).
 - **Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement** correspondent d'une part, aux dépenses qui ont été engagées (marché conclu, etc...) mais non mandatées au 31 décembre et, d'autre part, aux recettes qui certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé, etc...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – LE CAS DE LA VILLE D'AMILLY

- Le résultat global de la section de fonctionnement de la ville d'Amilly pour 2023 est de **4 260 748€** ;
- Le besoin de financement de cette dernière, calculé à l'aide du graphique ci-contre, est en réalité une « ressource de financement » de l'ordre de **1 409 533€** ;
- Pour ce résultat 2023, la Ville a fait le choix d'affecter en dotation complémentaire un montant de **3 628 927€ en 1068** et de reporter **631 821€ en R002** (voir infra structure du budget supplémentaire).

CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – VUE D'ENSEMBLE

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---|--|
| Fonct. | Dépenses réelles de fonctionnement 1 000 000€ | Recettes réelles de fonctionnement 368 179€ Résultat reporté (R002) 631 821€ |
| Investissement | Restes à réaliser en dépenses 12 708 460€ | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) 11 793 340€ |
| | Dépenses réelles d'investissement 3 484 478€ | Excédents capitalisés (1068) 3 628 927€ |
| | Dépenses d'ordre 10 000€ | Restes à réaliser en recettes 2 324 653€ |
| | | Recettes réelles d'investissement 126 072€ Emprunt -1 680 054€ Recettes d'ordre 10 000€ |

- **Reprise des données du CA 2023 :**

- Affectation des résultats / reprise des excédents : **16 054 088€** (en jaune sur le schéma) ;
- Intégration des restes à réaliser N-1, pour un solde négatif de **-10 383 807€** (en saumon sur le schéma).

- **Recettes nouvelles au BS :**

- **368 179€** en fonctionnement ;
- **136 072€** en investissement, dont 10 000€ d'ordre.

- **Dépenses nouvelles au BS :**

- **1 000 000€** en fonctionnement ;
- **3 494 478€** en investissement, dont 10 000€ d'ordre.

- **Pas de virement complémentaire à la section d'investissement.**

• **Suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP**

- **En fonctionnement :**

- Augmentation des recettes de cette section de l'ordre de **+368 179€**, répartie entre :
 - **+195 430€** sur les produits des services (chap. 70) dont notamment +100 580€ sur le volet périscolaire/enseignement et +60 700€ de redevances d'occupation du domaine public ;
 - **+105 935€** sur les dotations et participations (chap. 74) avec notamment + 55 200€ de participations diverses et +47 000€ de FCTVA fonctionnement ;
 - **+30 000€** d'atténuations de charges (chap. 013) correspondant à des remboursements de rémunérations du personnel ;
 - **+26 887€** sur la fiscalité locale (chap. 73) correspondant à des crédits supplémentaires pour la taxe sur les déchets stockés ;
 - **+9 927€** sur les autres produits de gestion courante (chap. 75).

- **En investissement :**

- Augmentation des recettes de cette section par rapport au BP de l'ordre de **+136 072€** avec notamment :
 - **+90 072€** de subventions d'investissement ;
 - **+36 000€** de FCTVA ;
 - **+10 000€** de recettes d'ordre.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – DETAIL DES DEPENSES NOUVELLES

- **En fonctionnement :**

- Augmentation des dépenses de fonctionnement globales de l'ordre de **+1 000 000€** :
 - **+745 576€** sur les charges à caractère général (chap. 011), hausse assez diffuse parmi tous les postes composant ce chapitre ;
 - **+200 000€** sur les charges de personnel (chap. 012) avec notamment +130 000€ sur les rémunérations principales des titulaires et +70 000€ de cotisations URSSAF ;
 - **+24 600€** sur les autres charges de gestion courante (chap. 65) ;
 - **+21 535€** sur les charges spécifiques (chap. 67) correspondant aux titres annulés (sur exercices antérieurs) ;
 - **+8 289€** sur les atténuations de produits (chap. 014) correspondant à des crédits pour le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **En investissement :**

- Augmentation des dépenses d'investissement par rapport au BP de l'ordre de **+3 494 478€** avec notamment (sans exhaustivité) :
 - **+1 703 304€** en matière de « services généraux » ;
 - **+1 000 000€** sur la fonction « santé et action sociale » ;
 - **+464 014€** sur le volet « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ;
 - **+10 000€** de dépenses d'ordre.